

## Le CNFPT

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de la fonction publique territoriale, créé en 1972.

#### Son rôle

- Sa mission principale est de construire et délivrer les formations obligatoires, qui bénéficient à l'ensemble des agents territoriaux, de toutes catégories, tout au long de leur vie professionnelle : les formations d'intégration, de professionnalisation et celles réglementées et adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers.
- Le CNFPT conçoit et dispense également des formations qui, non obligatoires pour l'agent, lui permettent d'être acteur de sa promotion : les formations de perfectionnement, les formations diplômantes ou certifiantes, les préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.
- Le CNFPT organise plusieurs concours de la fonction publique territoriale. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED).
- Le CNFPT assure la publicité de tous les emplois de cadres de direction et accompagne les fonctionnaires pris en charge.

### **Quelques chiffres clefs**

Le CNFPT est au service de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs agents, soit 1 800 000 emplois répartis sur 230 métiers.

Présent sur tout le territoire, il est constitué de 29 délégations régionales, de quatre instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et d'un institut national des études territoriales (INET).

#### En 2015, le CNFPT a permis :

- La formation de plus de 1 000 000 d'agents
- Plus de 2 600 000 journées de formation stagiaires
- L'organisation de 1 300 événements

# L'engagement du CNFPT pour l'intégration des travailleurs handicapés

Le CNFPT et le FIPHFP ont signé un accord permettant la mise en œuvre et le financement d'un vaste plan de formation pour les agents territoriaux en situation de handicap et la sensibilisation des agents amenés à travailler avec eux.

#### Faciliter : aménagement des concours

Les candidats reconnus travailleurs handicapés bénéficient d'aménagements d'épreuves lors des concours ou des examens.

#### Accompagner: sensibilisation des employeurs

Le CNFPT propose, en partenariat avec le FIPHFP, des formations à destination des collectivités territoriales, consistant à les sensibiliser au handicap via des modules d'échanges de pratiques, et d'apports réglementaires. Deux formations sont dispensées :

- « Accueillir et intégrer un agent en situation de handicap dans son service » sur 2 jours.
- « Chef de projet ressources humaines et handicap » sur 11 jours.